



STATIONNEMENT RUE DES ECOLES

publié le 08/02/2019

Nous vous rappelons que le stationnement est interdit rue des Ecoles sous risque d'une amende de 90 euros et d'un retrait de 4 points sur le permis de conduire.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.